

COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

I. Cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 31 mars 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace, de la Région Grand Est et de l'Etat chaque fois que possible

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents communaux ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

1. Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location salle des fêtes, parc locatif, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 2.689.972,42 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel représentent 35,63 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 1.999.800,00 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont baissé d'un peu plus de 44 % sur 7 ans, du fait d'aides de l'Etat en constante diminution depuis 2013.

Baisse des dotations de :

- 17.653 € en 2014, soit 3,26 %
- 40.724 € en 2015, soit 7,77 %
- 149.102 € en 2016, soit 30,84 %
- 26.369 € en 2017, soit 7,89 %
- Augmentation de 350 € en 2018
- 959 € en 2019, soit 0,32 %
- 5.081 € en 2020, soit 1,66 %

Il existe 4 principaux types de recettes pour notre commune :

- Les impôts locaux : 1.450.150 € prévus en 2021
- L'attribution de compensation versée par la CCPR au titre de la fiscalité des entreprises : 439.900 €
- Les dotations versées par l'Etat : 298.200 €
- Les produits des services du domaine (redevance gravière) : 120.000 €

2. Les principales dépenses et recettes de la section

DEPENSES	COÛT	RECETTES	MONTANTS
	Euros		Euros
ACHATS DE MARCHANDISES	328 650,00	ATTENUATIONS DE CHARGES	5 500,00
SERVICES EXTERIEURS	394 950,00	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	209 550,00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	109 200,00	TRAVAUX EN REGIE	0,00
IMPOTS ET TAXES	20 550,00	IMPOTS ET TAXES	1 998 150,00
CHARGES DE PERSONNEL	712 550,00	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	364 150,00
ATTENUATIONS DE PRODUITS (Reversement F.N.G.I.R.)	150 650,00	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	88 100,00
AUTRES CHARGES DE GESTION	188 900,00	PRODUITS FINANCIERS	0,00
CHARGES FINANCIERES <small>v compris ICNE, rompus et comm.</small>	81 000,00	PRODUITS EXCEPTIONNELS	23 500,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 600,00	TRANSFERTS DE CHARGES	0,00
DOTATIONS AUX AMORTISS.DES IMMOB.INCORPORELLES	6 750,00	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 688 950,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 999 800,00	EXCEDENT ANTERIEUR (2020) REPORTE	1 022,42
AUTOFINANCEMENT BRUT DEGAGE P/LA SECT. INVESTS.	690 172,42	Excédent global d'exploitation 2020 :	991 022,42 €
		moins Réserve d'exploitat. à affecter en 2021 :	990 000,00 €
		= excédent de fonctionnement 2020 à reporter :	1 022,42 €
TOTAL	2 689 972,42	TOTAL	2 689 972,42

3. La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 concernant les ménages

- Taxe foncière (bâti) : 24,47 %
- Taxe foncière (non bâti) : 62,82 %

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17 %) est transféré aux communes.

En conséquence, le taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 24,47 % (soit le taux communal de 2020 de 11,30 % + le taux départemental de 2020 : 13,17 %).

Concernant les entreprises, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), est perçue depuis 2017 en totalité par la Communauté de Communes qui reverse aux communes une attribution de compensation. Pour 2021, son montant (prévisionnel) est de 439.900 €.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 1.450.150 €.

4. Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 298.200 € (montant prévisionnel), soit une baisse de 1,38 % par rapport à l'an passé.

III. La section d'investissement

1. Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel, qui modifient durablement le patrimoine de la collectivité.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses :

toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes :

deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus. Vient s'ajouter le Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

2. Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	COÛT	RECETTES	MONTANTS
	Euros		Euros
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	2 747 096,39
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
1641 - Remboursement d'emprunts (capital)	313 350,00	10222 - Fonds de compensation TVA	66 300,00
165 - Remboursement de cautions	1 200,00	10226 - Taxe d'aménagement	50 000,00
16878 - Autr.organ.&partic.(Rente viag.de Mme KIRMSE x 15 mois)	20 900,00	1068 - Réserve	990 000,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
20422 - Subv.d'équipement (arbres fruitiers)	1 000,00	1322 - Région	
2031 - Etudes (lotiss., Place St-Rémy, illumin.église, imm. PROXI et RIS)	72 650,00	Rénovation groupe scolaire (soutien investissement)	30 000,00
205 - Logiciels (population - état civil - cimetière)	3 000,00	Rénovation groupe scolaire (Climaxion)	0,00
202- Etudes (PLU)	20 000,00	1323 - Département	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		Rénovation groupe scolaire	0,00
211.-Terrains Divers (Bischenberg et autres, immeuble RISS)	669 250,00	Rénovation de l'éclairage public	30 000,00
21.. - Travaux de voirie (Chemins ruraux, écluse, trottoirs, ...)	27 950,00	Rénovation du sol sportif	24 800,00
21.. - Instal. voirie (signalisat., vidéosurveillance, racks vélos, ...)	49 700,00	1328 - Autres subventions	
21.. - Ecoles (TBI, vélos, motorisation volets, ravalement, ...)	40 000,00	Terrains Bisch. (AERM)	25 950,00
21.. - Complexe sportif (plafond club-house, éclair. terrains foot, lave-verres, sol sp)	162 650,00	Espace culturel - Cloches (DRAC)	1 850,00
21.. - Espaces verts/Fleurissement (jardins partagés, ...)	11 000,00	Plan de relance - acquisition de livres	1 000,00
21.. - Travaux divers s/bâtiments (Mairie, Eglise, Salle du Castel, ateliers,	262 050,00	TBI (Education Nationale)	17 500,00
21.. - Acquisition de matériels (perceuse, tronçonneuse, projecteurs, déco.	12 000,00	1341 - Etat - DETR	
21.. - Véhicule utilitaire	18 250,00	Rénovation du sol sportif	20 000,00
21.. - Espace culturel (livres, DVD, appareil photo,...)	10 000,00	Rénovation de l'éclairage public	25 000,00
21.. - Eclairage public	125 000,00	Rénovation groupe scolaire	493 650,00
IMMOBILISATIONS EN COURS		Installation de chauffage maternelle/périscolaire	5 000,00
2313 - Installations, matériel et outillage techniques		1348 - 1388 et 165 - Autres participation et encaissement de cautions	
- Rénovation groupe scolaire élémentaire (Travaux)	2 017 100,00	Divers : signalétique, cautions, CEE, vidéosurveill., extension horaires bibl	60 250,00
- Rénovation groupe scolaire élémentaire (MO)	192 800,00	Illumination église (ES - Ass. Maires)	7 500,00
		238 - Avances et acptes versés sur immobilis. Corpor. (opérat. réelle)	
		024 - Produits des cessions d'immobilisations	
		Véhicule Kangoo	1 500,00
Somme à valoir	1 264 468,81	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	6 750,00
		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	690 172,42
TOTAL	5 294 318,81	TOTAL	5 294 318,81

3. Les principaux projets de l'année 2021

- Extension-restructuration de l'école élémentaire
- Acquisition de biens immobiliers
- Travaux de réhabilitation de la salle sportive de l'espace sportif et culturel
- Rénovation de la salle associative du Castel
- Création d'une aire de stockage aux ateliers municipaux
- Rénovation d'une partie de l'éclairage public

4. Les principales subventions et participations attendues

- De l'Etat : 567.150 €
- De la Collectivité Européenne d'Alsace : 54.800 €
- De la Région Grand Est : 30.000 €
- Subventions et participations diverses : 89.750 €

IV. Etat de la dette

Le capital restant dû en fin d'exercice 2020 s'élève à 2.720.000 € contre 900.000 € fin 2019.

Pour les besoins de financement des projets d'investissements communaux, il a été décidé en août 2020 de recourir à un emprunt de 2.000.000 € sur 15 ans, au taux fixe de 0,69 %.

Annuités 2021 : Capital 313.350 €
Intérêts 81.000 €